

## Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises

Québec, le 6 mai 2008. – La contribution des universités québécoises au développement de la société s'inscrit dans le contexte de transformations rapides que connaissent les sociétés industrialisées. L'accès accru aux études supérieures et l'avancement de la recherche sont des atouts qui permettront au Québec de poursuivre son développement et de participer pleinement à la société du savoir. C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'éducation réaffirme que la mission des universités est la formation supérieure de la population québécoise. Cette mission s'appuie sur les trois activités fondamentales que sont l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Par ces activités, les universités contribuent à l'enrichissement des personnes, à l'innovation technologique, sociale et culturelle ainsi qu'à l'internationalisation de la recherche et de la formation. Tel est le message porté dans l'avis intitulé *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* que le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui.

Dans cet avis, le Conseil identifie les principaux défis à relever pour les universités québécoises :

- la poursuite de leur contribution au rehaussement de la scolarisation de la population pour répondre, notamment, aux besoins accrus de la société québécoise en ce qui concerne le personnel hautement qualifié;
- le développement de la recherche en équilibre avec la formation;
- l'articulation de leurs liens avec l'État et la prise en considération des besoins de la collectivité.

Pour relever ces défis, le système universitaire québécois peut toutefois s'appuyer sur des acquis majeurs, notamment :

- la diversité des établissements qui le composent, par exemple des universités situées en région et des universités urbaines exerçant des rôles complémentaires dans le développement régional et le développement économique de l'ensemble du Québec;
- la contribution substantielle des fonds de source publique au financement des universités québécoises, par comparaison avec le reste du Canada, qui traduit le choix qu'a fait le Québec en matière d'accessibilité aux études;
- la tradition de consultations publiques qui fait de l'université une institution en relation avec la société.

### Le rehaussement de la scolarisation de la population

Le Conseil tient à souligner la contribution remarquable des universités québécoises au rehaussement de la scolarisation de la population. Les taux d'accès aux études universitaires sont en constante évolution. Par exemple, alors qu'en 1990, 17,9 % de la population âgée de 20 à 24 ans au Québec fréquentait une université, ce taux avait atteint 25,4 % en 2006. Les taux d'obtention d'un grade universitaire aux cycles supérieurs ont également progressé, dépassant même les objectifs fixés par le Conseil pour 2010.

Malgré ces avancées significatives, le Conseil souligne que des efforts particuliers doivent être faits au regard de l'accès à l'université, de la réussite des cours et de la persévérance jusqu'au diplôme. Ainsi, il constate :

- l'écart croissant entre les hommes et les femmes quant à l'accès au baccalauréat depuis les vingt dernières années;
- le faible accès à l'université des étudiants venant de familles à faible revenu ou dont les parents n'ont pas de formation universitaire;

- le faible taux de scolarisation universitaire de la population qui demeure en région;
- les difficultés associées à la persévérance aux études jusqu'à l'obtention du diplôme chez les étudiants universitaires inscrits à temps partiel.

Par ailleurs, l'examen de l'évolution du financement public des universités à l'échelle canadienne montre que les établissements québécois disposent d'un fonds de fonctionnement général par étudiant inférieur à celui de la moyenne des universités canadiennes. Le Conseil considère que cette situation comporte des enjeux, notamment au regard de l'encadrement et de la position concurrentielle des universités québécoises.

### **Le développement de la recherche**

Dans son avis, le Conseil signale l'importante avancée de la recherche au sein des universités québécoises, notamment depuis une décennie. Il estime toutefois nécessaire de s'assurer que le financement de la recherche continue de croître au même rythme au Québec qu'au Canada, et ce, dans les différents domaines d'activités. Par ailleurs, le Conseil invite les divers ministères ayant des responsabilités en matière de recherche universitaire à se concerter davantage afin de s'assurer du respect de la mission confiée aux universités.

En outre, il rappelle aux universités l'importance de s'assurer que la recherche réalisée avec des partenaires extérieurs respecte les exigences des programmes d'études et les politiques des universités. Il leur recommande finalement de maintenir un juste équilibre entre la formation, la recherche et les services à la collectivité dans les activités des professeurs ainsi que dans les mécanismes d'embauche et de promotion de ces derniers.

### **Les liens entre l'État et les universités**

En dernier lieu, le Conseil réaffirme l'importance des valeurs d'autonomie universitaire, de liberté académique ainsi que d'éthique et de probité scientifique dans la réalisation de la mission des universités. En contrepartie, il considère que ces valeurs appellent des obligations, dont celle de prendre en considération les aspirations et les besoins des diverses composantes de la société. Le Conseil recommande d'enrichir le processus de reddition de comptes des universités de manière qu'elles puissent témoigner de la réalisation de leur mission en ce qui touche notamment la qualité de la formation et de la recherche et leur articulation. De plus, il recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à un suivi d'ensemble des universités à des fins de pilotage de système.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

– 30 –

Source : Josée Turcotte  
Secrétaire générale

Information : Johanne Méthot  
Responsable des communications  
418 643-8253 (bureau)  
418 571-1359 (cellulaire)

N. B. : Vous pouvez consulter cet avis ainsi qu'un document statistique y afférent en accédant au site Internet du Conseil supérieur de l'éducation, à l'adresse suivante : [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca).